

C A L V I S S O N

1 7 8 9 / 1 9 8 9

bicentenaire de la Révolution



- Crépuscule d'un ordre séculaire ?
- Aube d'une ère nouvelle ?

bicentenaire de la Révolution

CALVISSON se devait de célébrer le 200^e anniversaire de 1789.

Une date-phare de l'histoire du Monde. Une date qui a compté pour notre modeste commune.

Nous avons encouragé l'édition de cette plaquette car, nous a-t-il semblé, il fallait rappeler ces événements et, pour beaucoup, les apprendre.

La Municipalité s'est investie dans cette réalisation avec le Comité de l'Anniversaire.

Elle sera donc lue nous l'espérons et gardée.

Car il faudra que nos enfants et les enfants de nos enfants sachent.

C'est ainsi que l'histoire vit. Et, cette année 1789 ne peut tomber dans l'oubli.

1789, une espérance ! Ceux que l'on a appelé « Les Grands Ancêtres » méritaient cet hommage.

On ne discute pas 1789, c'est une date-lumière. Que la suite ait suscité des controverses... c'est une autre histoire.

La n'est pas notre propos. Pour l'heure, il s'agit de fêter ces Etats Généraux qui allaient devenir Assemblée Nationale, le Serment du Jeu de Paume, la Nuit du 4 Août, la fin des Privilèges...

CALVISSON se souvient. CALVISSON célèbre. « VIVE LA REPUBLIQUE » !

Francis PANAZZA
Maire de Calvisson

Calavo

Calvitione

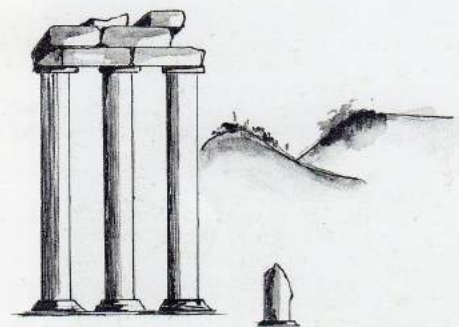
C A L V I S S O N

Depuis plus de 3.000 ans avant notre ère des groupes indigènes occupent notre région.

En 500 av. J.C. des communautés agricoles et pastorales peuplent les oppida au sommet des collines qui ceignent la plaine de la Vaunage (plus tard « Vallis-Anagia »)

La garrigue offre ses pacages aux moutons, aux chèvres et aux porcs. La culture des céréales est importante.

Un chemin de communication relie l'oppidum de Nages à celui de Mauressip (St Côme).



C'est quelques cent vingt ans avant J.C. que les Romains s'établissent en Languedoc.

Leur habitat situé dans la plaine provoque l'abandon (à partir de 30 av. J.C.) des oppida vaunageols.

Les villages s'installent au pied des rocs.

CALVITONE (selon une Charte se situant entre 1080 et 1096) est flanqué des « Villas » Sinciano (Sinsans) et Bizagum (Bizac).

Des voies de communication importantes traversent la Vaunage. Le très ancien chemin des oppida (hypothétique « via Herakléa ») franchit le Rhôny au pont d'Argnac entre Nages et Calvisson.

Le Chemin des poissonniers. Par cette antique voie, sont transportés le sel, les poissons, mais également les produits déchargés par les vaisseaux romains dans la baie d'Aigues-Mortes.

A partir du IV^e Siècle et à la suite de la lente mais inexorable décadence de l'Empire romain, la Gaule va subir d'importantes invasions : les hordes germaniques déferlent sur le pays. Vandales, Burgondes, Francs, Wisigoths, Ostrogoths se disputent le territoire.

Les Sarrasins en 886 réinvestissent le midi de la France. Ils s'y maintiennent jusqu'à la veille de l'an 1.000.

Au XI^e siècle, les hautes tours du château de Calvisson dominent la Vaunage. Ce château est depuis 1304 la propriété du seigneur Guillaume de Nogaret : oui ! souvenez-vous la tentative d'enlèvement du Pape BONIFACE VIII à Anagni en Italie... c'est lui.

Les fléaux qui accablent le royaume de France n'épargnent pas notre région :

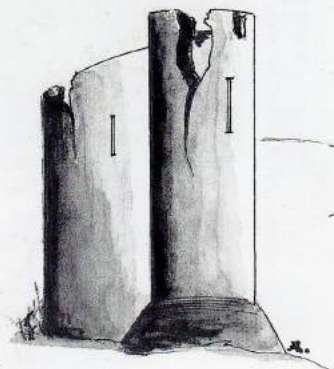
- 1573 Le bourg de Calvisson est mis à sac par les troupes royales du maréchal de Damville.

- 1641 Recrudescence de la peste.

- 1702 Début de la guerre des Camisards qui met à feu et à sang les Cévennes. La population vaunageole paye un lourd tribut à ce douloureux conflit. Un des chefs historiques des protestants Jean Cavalier réside souvent dans notre cité.

Les Calvissonnais font front et la situation économique du village, quelques décennies plus tard, quoique difficile, n'est pas catastrophique. L'irritation perceptible dans le comportement de la population laborieuse trouve surtout ses origines dans les contraintes toujours plus lourdes et injustes d'un régime féodal à l'immobilisme absolu.

Le XVIII^e siècle est déjà en marche... la monarchie absolue et de droit divin vacille sur ses bases.



Des mois qui vont changer la FRANCE

Paris... s'insurge

Des rumeurs de plus en plus persistantes circulent dans la capitale en ce début d'année 1788. Les caisses de l'Etat sont vides, les réformes capotent, les ministres sont contestés, les parlements s'affrontent. Les opinions jusqu'alors confidentielles s'expriment ouvertement et des conflits très violents éclatent. La création d'impôts nouveaux accroît encore la colère.

7 juin 1788 - A Grenoble la foule réintègre de force les parlementaires dans le palais de justice et lapide du haut des toits la troupe qui stationne. Les représentants des trois ordres exigent la convocation des Etats Généraux.

5 juillet 1788 - Le Roi fait appel à toutes les personnes instruites pour préparer les documents en vue des Etats Généraux qui se tiendront le 5 mai 1789.

Un orage de grêle d'une violence inouïe ravage champs et villages depuis Courtrai jusqu'à Chatellerauld. La récolte de blé est presque totalement détruite. Cent mille indigents sont présents dans Paris qui abrite une population de 600 000 ha. : la disette paraît inévitable. La plupart des Français consacrent la moitié de leur salaire à l'achat du pain qui coûte 8 sous la livre (un travailleur perçoit un salaire journalier de 30 sous !...).

Cette année 88 est décidément bien mauvaise : déficit budgétaire, fiscalité impopulaire, famine prévisible et ce froid si intense et précoce qui s'abat sur les villes et les campagnes

1789... l'année où tout bascule...

Janvier - La tension est grande dans le royaume. Une multitude de mendiants, de brigands sillonne le pays. Les préparatifs électoraux semblent susciter cependant une grande espérance : on attend que le souverain se penche enfin sur le malheur de ses sujets, remette de l'ordre dans l'administration, mais également repare les préjudices.

5 mai 1789 - Réunion à Versailles des Etats Généraux.

20 juin 1789 - Les députés du Tiers Etat auxquels ce sont joints ceux du Clergé, se rendent dans la salle du jeu de Paume et prêtent serment de ne jamais se séparer... jusqu'à l'établissement de la constitution.

9 juillet 1789 - Les députés rassemblés se proclament assemblée nationale constituante à charge pour elle de donner une constitution à la France.

13 juillet 1789 - Paris s'agite et les manifestants sont de plus en plus nombreux. Des émeutes éclatent de ci, de là.

14 juillet 1789 - 40 à 50 000 insurgés investissent les Invalides, s'arment et refluent vers la Bastille. Soutenus par un détachement des gardes françaises ils s'emparent de la forteresse et délivrent les prisonniers (curieusement au nombre de sept seulement).

L'absence de communication est telle que le 15 juillet Louis XVI écrit dans son journal où il note tous les faits importants de sa vie : 14 juillet-Rien !

Paris est libre, le Roi et l'assemblée restent à Versailles. Les émigrés fuient la capitale ; l'insécurité grandit dans le pays et les fausses nouvelles qui circulent, inquiètent la population ; il est urgent que l'assemblée délibère.

4 août 1789 - La nuit la plus importante de l'histoire parlementaire. Un ordre social bâti par les siècles et défini par les privilèges disparaît au profit d'une société composée d'individus libres et égaux. Non seulement les droits féodaux sont jetés à bas mais également le droit exclusif de chasse, les bénéfices ecclésiastiques, les dîmes...

24 août 1789 - l'assemblée décrète la liberté de la presse et de la religion.

26 août 1789 - la déclaration des droits de l'homme issue d'une pensée généreuse est votée dans l'enthousiasme général.

22 décembre 1789 l'assemblée divise la France en 83 départements.

La Bastille est tombée, la monarchie s'achève, une République va naître.

Calvisson... grogne

Janvier 1788 - Selon un recensement récent, Calvisson compte une population de 2 430 h.

Son vignoble planté à flanc de coteau, fournit une excellente clairette appréciée jusque dans les auberges lyonnaises. Les eaux de vie de la Vaunage sont très réputées et de nombreuses cheminées, celles des distilleries dominent le village et ses hameaux. La culture des céréales en plaine est vitale mais soumise à de trop nombreux aléas : manque de fumure, intempéries... On prépare les semences et les mules ont la même opiniâtreté aux travaux de labour, que les hommes qui les conduisent. Seul ce « reboussié » de Valentin charue avec une étrange paire de bœufs noirs, faméliques, aux cornes en forme de lyre et « teignous » comme il n'est pas permis. Il a acheté ces bêtes à son ami A. Guiraud d'Aigues-Mortes il y a quelques années. (on dit sous le manteau qu'elles ont plus participé aux « jeux » qui se pratiquent là-bas qu'aux tâches de la vie rurale dans les mas.) L'élevage du ver à soie permet à de nombreux foyers de posséder un métier à bas.

L'année qui s'écoule, sans être dramatique, n'est pas satisfaisante. Les revenus sont faibles ; les impôts, taxes et redevances deviennent insupportables.

- Les paysans payent au seigneur de Calvisson le « cens » en argent et les rentes en nature ; les vigneronns doivent le quart de leur vendange et s'acquittent d'une taxe pour l'utilisation du pressoir ; chacun paye la dime à l'église et la taille au Roi ; la levée de l'impôt sur le sel, outre qu'elle s'alourdit de jour en jour est de plus en plus frauduleuse. Dans ce contexte, les théories du pasteur Rabaud - St Etienne, sur les droits du Tiers-Etat sont fort appréciées.

- Le 21 décembre sitôt les vèpres dites, le Conseil politique de la ville se rend à la maison commune et à l'issue d'une longue délibération demande qu'aux Etats Généraux les voix ne soient pas recueillies par ordre, baillage et district mais par tête de délibérant afin que la pluralité des suffrages ait la prépondérance.

- Le 31 décembre un froid intense s'abat sur la région. La température descend jusqu'à moins 11°. Oliviers, Mûriers, Vignes gèlent ; la population la plus pauvre résiste mal à des conditions de vie déjà dures, les marchands ambulants descendus de Paris colportent des nouvelles alarmantes sur l'état de santé du Royaume et de ses finances.

- Ce matin là de février comme tous les dimanches l'église est pleine. L'abbé Michon curé de Calvisson achève son sermon mais ne quitte pas la chaire, il semble très ému et dit : « Mes chers frères le Roi convoque les Etats Généraux et nous demande de lui faire connaître nos doléances. C'est aussitôt un énorme brouhaha. Au milieu d'une bousculade de bancs, et dans un bruit de sabots, les fidèles quittent l'église ; des groupes se reforment aussitôt sur la place du Rampan (pl. Général de Gaulle) et chacun s'interroge : doléances, Etats Généraux, consultation du peuple qu'est-ce-à-dire ? »

M^r le Curé les a rejoints. M^r le Bailli est là aussi revêtu de sa robe longue, en grande conversation avec le premier Consul Antoine NOURRIT. Commentaires et explications vont bon train.

10 mars 1789 - A Calvisson l'assemblée communale se réunit pour rédiger son cahier de doléances. Elle est présidée par M^r RAOUX avocat et bailli, assisté de Messieurs NOURRIT, GILLY, CHAPUS et THEROND (greffier).

- Tous les contribuables prennent part à la délibération et désignent quatre députés (Messieurs NOURRIT, SIMEON, BLANC et RENOARD) chargés de les représenter à l'assemblée départementale qui se tiendra à Nîmes le 17 mars.

- 26 mars 1789 - la rédaction finale du cahier de doléances unique pour le département est confiée à M^r RABAUD-ST ETIENNE. A cette séance, M^r François de MERETZ représente pour le collège des nobles Pauline de CHAYLA, veuve de Joseph de LOUET de MURAT de NOGARET chevalier Marquis de Calvisson.

- L'assemblée nationale qui s'est proclamée constituante, va bientôt élire son président en la personne de M^r RABAUD-ST ETIENNE, la Vaunage protestante exulte.

- Lorsque le 21 juillet la nouvelle de la prise de la Bastille parvient à Calvisson, c'est une explosion de joie populaire. Un étonnant spectacle se met en mouvement spontanément : des hommes, des femmes (toutes classes confondues), des enfants portant des lanternes courent et dégingolent les rues du village. Des farandoles bruyantes se forment et s'allongent de minute en minute et comme la nuit est de plus en plus sombre, des feux de joie s'allument aux quatre coins du bourg.

- La municipalité décide d'adresser un message à l'assemblée nationale au travers duquel elle glorifie la chute de la Bastille, symbole du despotisme, et exalte le courage des patriotes. On plantera dans un avenir proche les arbres de la liberté celui de Bizac existe encore.

Août est écrasant de chaleur. Les Calvissonnais apprennent avec une émotion extrême les décisions de l'assemblée nationale du 4 au 11 août, qui rejette un ordre absolu et se donne l'ambition de reconstruire une société plus juste.

- 12 août 1789 - Afin de prévenir une cabale « qui jurait la perte de l'Etat » le conseil municipal enregistre la formation d'une garde nationale composée de 631 volontaires placés sous le commandement de M^r de BONNAFOUX.

- La déclaration des droits de l'homme est décrétée le 26 août 1789, elle permet entre autre que nul ne soit inquiété pour ses opinions, même religieuses. Cette disposition génère un immense espoir dans la Vaunage, malgré la présence des hommes de la contre-révolution qui s'efforcent de raviver des discordes à peines éteintes et des souvenirs encore douloureux.

- La densité des événements et le bouleversement des institutions ont été tels que la population un peu abasourdie est comme ivre de mots et d'idées nouvelles : Droits, liberté...

- Le partage de la France le 22 Déc. 1789, qui fait de Calvisson un chef lieu de canton est ressenti comme une bonne opération supplémentaire à mettre au profil de cette année phare dans l'histoire du pays. Les élections au conseil municipal se préparent (Francis SIMEON sera maire le 07.02.1790)

- La révolution se termine, mais il reste à la confirmer. Les Calvissonnais qui l'avaient accueillie avec enthousiasme ne lui retireront jamais leur soutien ; ils ont acquis, parfois chèrement, le droit à la liberté et à l'égalité devant la loi ; ils s'engagent moralement à la fraternité.

H AYGLON/J.CASTAN

Plaquette éditée pour le bicentenaire de la révolution à l'initiative de la mairie. Conception et réalisation A.P.R.O.M.I.C.A.V.
Photo de Couverture et illustrations Henry AYGLON - Imprimerie ICHTHUS

Bibliographie : ALIGER Maurice « La Vaunage gallo-romain », ANDRE René (Abbé) « Guillaume de Nogaret », Archives départementales du Gard, EXBRAYAT Idébert « Si la Vaunage m'était contée », FURET François/Mons ozouil « Dictionnaire critique de la Révolution française », ROUGER Hubert « Calvisson ».

**Cahier de doléances, plaintes et remontrances
des habitants de la Ville et Communauté de
Calvisson, Sinsans et Bizac,
ses annexes, de ce jourd'hui
10 Mars 1789.**

- La Ville de Calvisson a joui, depuis un temps immémorial, du titre de baronnie ; en les années 1303 et 1304 cette baronnie fut donnée en assise à Guillaume de Nogaret par Philippe le Bel, et au mois de Juin 1722, elle fut érigée en bailliage par lettres patentes du roi Louis XV. Ce bailliage comprenait la dite ville de Calvisson, Cinsens et Bizac, ses annexes, les lieux de Congénies, Aigues-Vives, Mus, Codognan, Vergèze, Uchaud, Saint-Dionisy et Maruéjols.

- Au mois de Juillet 1779, M. le Marquis de Calvisson obtint des lettres patentes du Roi et démembra du dit bailliage les dits lieux d'Aigues-Vives, Mus, Codognan, Vergèze et Uchaud, pour les réunir au bailliage de la ville de Marsillargues, dont il se trouve également seigneur, ce qui porte un préjudice notable aux habitants dudit Calvisson.

- Depuis lors, Madame la marquise dudit Calvisson, en qualité de mère tutrice et légitime administratrice de la personne et biens de M. le Marquis de Calvisson, son fils a obtenu sur soit montré un arrêt de la souveraine Cour du Parlement de Toulouse, contre cette ville de Calvisson, à raison de certaines demandes mal fondées et qui sont diamétralement opposées aux droits des habitants de cette ville, puisque, suivant la transaction qui fut passée en l'année 1644 entre les auteurs de M. le Marquis de Calvisson et la Communauté, les droits des parties se trouvent respectivement réglés.

- Les habitants dudit Calvisson représentent encore que la nobilité des fonds soit abolie dans la province du Languedoc, et demandent que les impositions royales soient réparties sur tous les biens, sans distinction des biens et des personnes.

- Que toutes les dépenses provinciales, diocésaines, municipales, soient également payées par tous les possesseurs, relativement à l'utilité et profit qu'ils peuvent en retirer.

- Les habitants de la Communauté de Calvisson réclament encore l'appui des Etats-Généraux pour obtenir une nouvelle Constitution et un nouveau plan d'administration pour les Etats de la Province du Languedoc ; auquel effet, les députés des trois ordres de la dite province qui seront librement élus, s'assembleront pour délibérer sur ladite administration.

- Que, conformément aux nouvelles lois de l'Eglise et à la destination primitive de ses revenus, les prieurs ou decimateurs soient obligés de laisser, dans les paroisses où ils percevront leur dime ou autres revenus, une portion de leur dit revenu pour fournir à la subsistance des pauvres.

- Les habitants du dit Calvisson représentent encore que la dime dans cette ville étant fixée à la cote douzième, c'est une cote trop forte pour la nature du sol, puisque d'ailleurs cette cote se porte infiniment au-dessus des impositions royales, et qu'il en résulte que, dans moins de six ans, le clergé retire le revenu de tous les biens, puisqu'on est dans l'usage de donner ses biens à moitié fruits, sur quoi le propriétaire est tenu de payer les charges en sus, au lieu que le décimateur perçoit sa cote douzième nette, c'est-à-dire sans frais de semence, de culture, et qu'en partie il ne contribue pas aux frais de levure, étant d'ailleurs dans l'usage de percevoir la dime sur une pièce qui produit deux récoltes, y en ayant beaucoup qui produisent du vin et de l'huile, ou du blé et de l'huile, et que la perception devrait être bornée à un seul objet.

- Représentent de plus que la dime devrait être entièrement supprimée sur les fourrages, qui sont destinés pour la nourriture du bétail aratoire.

- Les habitants demandent encore l'établissement d'un inspecteur au canal de Lunel, pour la vérification et inspection des eaux de vie, ce qui est un objet précieux pour toute la Vaunage et ses environs.

- Quel le sel soit mis en commerce.

- Que les douanes soient supprimées dans l'intérieur du Royaume.

- Le rapprochement des justiciables.

- Le changement du Code Criminel, et particulièrement pour donner un défenseur à l'accusé.

- Le changement du Code Civil pour abrégier ou simplifier les formalités.

- L'établissement d'une brigade de maréchausée, et la suppression de l'huissier-priiseur, pour faire régner le bon ordre.

- Par supplément, comme il y a beaucoup de religionnaires dans ce pays, et que la plus grande partie des biens sont en régie, les habitants de Calvisson supplient Sa Majesté de vouloir bien leur en accorder la main levée définitive. Procès-verbal et délibération de la Communauté de Calvisson, diocèse de Nîmes, signés par :

Raoux bailli ; Nourrit, consul maire ; C. Gilly, consul ; J. Chapus, procureur fiscal ; Siméon ex-consul maire ; Rouquette ex-consul ; F. Siméon, Renouard aîné, Granier, Michel, J. Massip, Noguier, Gilly, Coutelle, Valette, Porte, Lhoustau, Clauzel, Blanc, Teissier, Penot, Lussian, Bros, Renouard, Margarot, Teissier, Deimon, E. Michel, Destin, Renouard, Penot, Renouard, Courtin, Peyre, Michel, Porte, Renouard fils, Margarot, Montbonnoux, D. Renouard, L. Frigoulier, Brunetau, Maurin, Granon, Peire, Reboul, Mourier, J. Gilly, Antoine Gausset, Louis Coutelle, Valz, A. Gausset, Fabre, Doumergue, François Verdier, F. Blanc, Renouard, François Beaucourt, P. Blanc, A. Brunetau, Antoine Gilly, Reboul, J. Dumas, Conillière, Boissier, P. Roux, Tichy, Henry Vincent, Roulard, P. Porte, Jacques Gilly, Valentin, Roux, Reboul, J. Boutit tailleur ; Massip, J. Jullian, Conillière, Teissier, Coutelle, M. Audry, Deimon, J. Porte, Doumergue, Gausset, L. Gilly neveu, Pignan, Chauvard, Puech, J. Granier, F. Jaumeton, V. Granier, Henri Monier, Audry, Cabanis, Margarot, Renouard Leyris, J. Jaumeton, Claude Blanc, Valette, Boissier, Chauvard, Pierre Méjean, Perier, Porte, Gilly, F. Lange, Cros, Biaux, Fosse, Théron, greffier.

Signés Penot, Teissier, Margarot, Deimon, Jullian, Ludan, Renouard, Esten, Renouard, Michel, Porte, Michel, Renouard, Margarot, D. Renouard, Montbonnoux, L. Frigoulier, Maurin, Reboul, Brunetau, granon, Gilly, Louis, Coutelle, Mourier, J. Lange, Peire, Gausset, Valz, Doumergue, A. Gausset, François, Verdier, Fabre, François, Beaucourt, P. Blanc, Renouard, B. Blanc, - aut. Gilly, administrateur, Conillière, Robert, parob, J. Dumas, Boissier



Roux, Roulard, Jacques, Gilly, Henry, Vincent, Gidoy, P. Courtin, Salan, B. Borty, Valentin, P. Courtin, Salan, Roux, = orob, Reboul, Massip, Conillière, J. Jullian, Coutelle, W. Dumas, Tichy, J. Audry, J. Porte, Doumergue, Bros, Gausset, L. Chauvard, L. Gilly, neveu, Puech, Pignan, J. Granier, F. Jaumeton, V. Granier, J. Audry, Margarot, Cabanis, Henri, Monier, J. Jaumeton, Renouard, Leyris, Claude, Blanc, Valette, Pierre, Méjean, Perier, O. Porte, Gilly, Chauvard, P. Perier, Biaux, Fosse, Théron

avec att. pour qu'il soit tenu pour le jour et au jour d'aujourd'hui Nîmes, le 10 Mars 1789